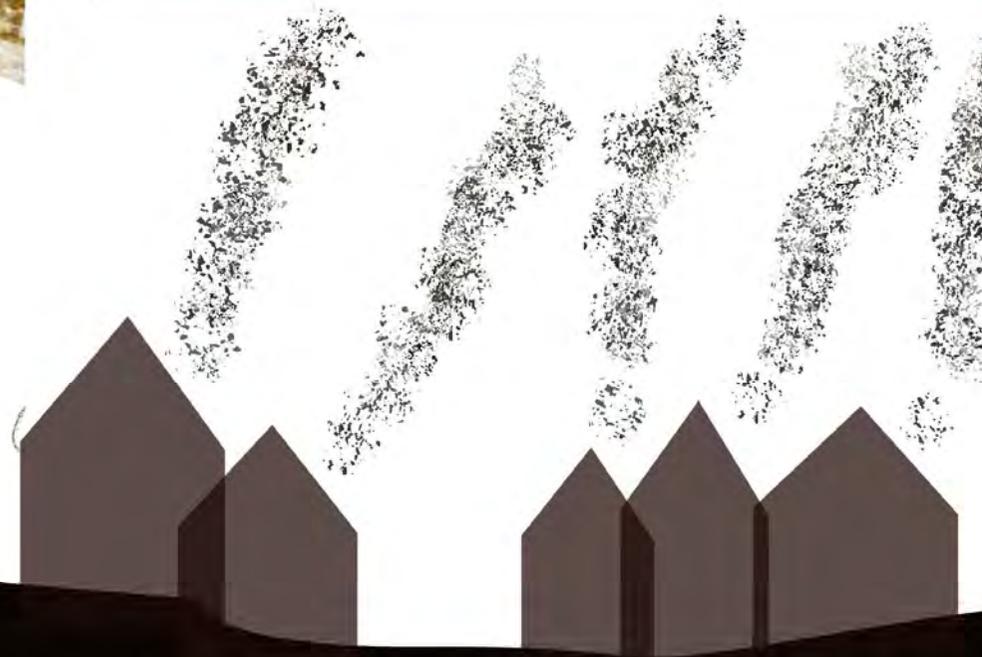




Appel à projets 2009

De l'écologie dans mon colombage...



Des matériaux naturels pour isoler et préserver ma maison ancienne

Sommaire

1. Contexte	3
2. Les programmes en cours	4
3. Objectifs.....	6
4. Eligibilite	7
5. Conditions.....	8
6. Selection des projets et montant de la subvention.....	10
7. Engagement sur la communication	11
8. Procedure de reponse a l'appel a projets	12
9. Bibliographie.....	13
10. Contacts.....	14

1. Contexte

Mondial

L'efficacité énergétique dans la construction neuve et surtout dans l'existant est un des défis majeurs de la réduction des gaz à effet de serre. Le secteur du bâtiment étant le premier consommateur d'énergie (43 %), il faut aujourd'hui faire face à de nouvelles problématiques : épuisement des ressources naturelles, augmentation du coût des énergies fossiles, augmentation des gaz à effet de serre, réchauffement climatique, renforcement des impacts environnementaux.

D'ici 2050, l'objectif est de **diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre** dans tous les domaines.

National

Face à la prise de conscience de nombreuses dispositions ont été mises en place au niveau national. La performance énergétique est un critère déterminant dans les orientations et réglementations de l'Etat.

Parmi les 30.2 millions de logements français, plus de 63 % ont été construits avant la première réglementation thermique de 1975, et le taux de renouvellement du parc ancien par le neuf est inférieur à 1% par an. **Le secteur de la rénovation constitue donc un enjeu prioritaire.**

Local

La Communauté de Communes du Pays de Hanau consciente de ces enjeux énergétiques a entrepris une démarche au niveau de l'amélioration thermique des équipements publics.

Ainsi, il a été réalisé en 2008 des Conseils en Orientation Energétique (COE) sur l'essentiel des bâtiments communaux du territoire intercommunal. Ces COE, financés par la collectivité, vont permettre d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics, soit par l'amélioration des équipements existants, soit en effectuant, à plus ou moins long terme, des travaux plus lourds mais nécessaires (isolation, remplacement du système de chauffage,...).

Des dispositifs d'aides aux particuliers ont été mis en place dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments anciens.

2. Les programmes en cours

Amélioration énergétique

Conseil Général du Bas Rhin

Le Programme d'Intérêt général (PIG) : Rénov'habitat 67

Il remplace l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui s'est achevée au 1^{er} juillet 2008 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

Ce programme d'action mis en place début 2009 par le Conseil Général et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) vise à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements. Trois objectifs émanent de ce programme :

- La lutte contre l'habitat dégradé.
- L'amélioration énergétique des logements et en particulier la lutte contre la précarité énergétique
- Le développement des logements conventionnés à loyers sociaux et très sociaux, plus particulièrement dans les secteurs tendus

Un suivi-animation (assistance technique et administrative) est organisé à l'échelle de la Maison du Conseil Général de Saverne.

Région Alsace

Le Programme Energivie

Énergivie est un programme d'actions innovatrices initié par la Région Alsace pour développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Alsace, avec l'ADEME et l'Union Européenne. Une fiche de synthèse des aides est jointe en annexe.

Valorisation du patrimoine bâti

Conseil Général du Bas Rhin

La Protection du patrimoine

Cette aide a pour objectif de promouvoir l'identité architecturale et urbaine locale par des mesures incitatives favorisant la conservation et la restauration de bâtiments d'intérêt patrimonial, dans le cadre d'une intervention associant les communes concernées.

Un périmètre éligible, dans chaque commune, a également été établi par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de la subvention pour les travaux d'entretien des bâtiments antérieurs à 1900.

Région Alsace

Etudes diagnostics et aide à l'aménagement en logement des dépendances agricoles dans les corps de ferme et dans les bâtiments d'activité artisanale

Pour inciter les propriétaires et les communes à sauvegarder les dépendances agricoles dans les corps de ferme ainsi que les bâtiments d'activité artisanale, en créant des logements locatifs non éligibles aux aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), mais aussi pour lutter contre l'abandon et la

démolition des ensembles de corps de ferme, qui constituent dans beaucoup de communes le tissu ancien des villages.

Les bénéficiaires de ces aides sont les communes et les propriétaires privés.

Mission Patrimoine bâti spécifique du SYCOPARC

Le SYCOPARC coordonne, depuis 2004, une politique de valorisation des patrimoines bâtis traditionnelle mutualisée entre les Communautés de Communes de l'Alsace-Bossue, du Pays de La Petite-Pierre, du Pays de Hanau et de la Région de Saverne.

L'objectif de cette politique mutualisée innovante est de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale, à travers une action globale, qui influe sur l'ensemble des aspects de cette problématique : inventaire, information – sensibilisation, assistance-conseil aux porteurs de projet, reconnexion des acteurs de la filière liée à la valorisation des patrimoines bâtis (artisans, architectes, services instructeurs). Cet engagement passe par une sensibilisation aux enjeux du patrimoine et un meilleur accompagnement des projets d'entretien et de restauration.

3. Objectifs

Le patrimoine doit aujourd'hui relever un double défi. C'est un héritage à transmettre aux générations futures sans trahir ou subvertir son sens. Le meilleur moyen pour la pérennisation, la transmission, la protection et la survie de notre patrimoine bâti c'est de l'occuper, **de l'habiter**.

Aujourd'hui habiter un bâtiment ancien c'est répondre à deux objectifs :

- **Préserver et valoriser un patrimoine bâti**
- **Améliorer et rendre économe en énergie un bâtiment ancien**

Dans le cadre des conseils réalisés en amont des travaux de réhabilitation, de plus en plus de particuliers sont intéressés par l'utilisation de matériaux naturels dans l'isolation de leur bâtiment.

Pour répondre à cette demande **la Communauté de Communes du Pays de Hanau (CCPH) a décidé de mettre en place une aide pour l'amélioration thermique des bâtiments anciens en favorisant les isolants naturels.**

Cette aide expérimentale se présente sous la forme d'un appel à projets et constitue une opportunité pour la collectivité afin d'orienter son action et d'en connaître la portée.

La subvention est destinée à illustrer l'action de la Communauté de Communes par des projets forts.

4. Eligibilité

L'amélioration thermique dans un bâtiment ancien répond à la fois à **des enjeux techniques** :

- assurer le transit de l'humidité dans les murs
- maîtriser la sensation de confort

et à **des enjeux de développement durable** :

- connaître le cycle de vie, « l'écobilan » du matériau : provenance, transport, transformation, mise en œuvre, entretien, recyclage ;
- éviter les matériaux nocifs pour la santé ;
- limiter les rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Quels bâtiments ?

Les bâtiments anciens ayant une valeur patrimoniale. Cette ancienneté sera déterminée :

- par le recensement du bâtiment sur le plan du périmètre établi par le Conseil Général pour la subvention destinée à la valorisation des bâtiments anciens.
- Par les matériaux de constructions mis en œuvre :
Maçonnerie en pierre (grès, calcaire, terre cuite)
Pans de bois avec remplissage (torchis, moellons de pierres)

Quels pétitionnaires ?

Cet appel à projet est ouvert à **tout propriétaire d'un bâtiment ancien** sis dans une commune de la CCPH, particuliers, entreprises privés ou collectivités.

Qui réalise les travaux ?

Le bénéficiaire de la subvention pourra faire réaliser les travaux **par des entreprises ou réaliser les travaux en auto-rénovation.**

5. Conditions

Conseil architectural de la Communauté de Communes et du Sycoparc

Pour cibler les qualités patrimoniales à valoriser et mieux prendre en compte les contraintes structurelles du bâtiment, un conseil gratuit avant les travaux sera réalisé par l'architecte conseil du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Ce conseil sera suivi de visites pendant et après les travaux afin de contrôler la bonne mise en œuvre des matériaux isolants.

Visite énergétique

Une visite énergétique devra être réalisée en amont des travaux, par un bureau d'études habilité. Cette visite technique est subventionnée à hauteur de 80% par la Région Alsace et l'ADEME (valeur 500€, 100€ à la charge du propriétaire).

Les nuisances liées aux écarts de température et à l'humidité peuvent influencer de manière significative sur la qualité de vie ressentie au quotidien.

Le diagnostic permettra de cibler les points faibles (fenêtres, ventilation, chauffage) du bâtiment et de hiérarchiser les interventions pour le rendre économe en énergie, l'isolation du bâtiment n'étant qu'une partie de l'amélioration thermique.

Remarque : le programme Energivie de la Région Alsace et de l'Ademe subventionne également à hauteur de 80% une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux. Celle-ci n'est pas obligatoire mais conseillé si des travaux lourds doivent être réalisés sans passer par une entreprise (valeur 500€, 100€ à la charge du propriétaire).

Travaux concernés

Isolation et étanchéité à l'air en favorisant l'usage de matériaux isolants écologiques. S'agissant de bâtiments anciens à forte valeur patrimoniale, ces travaux ne doivent pas modifier l'aspect extérieur ou représenter un risque quelconque pour leur sauvegarde.

Critères techniques de choix des matériaux

Les performances des matériaux d'isolation choisis devront au minimum **viser les objectifs de la réglementation thermique 2012.**

La détermination de l'épaisseur de l'isolant à mettre en oeuvre dépendra de l'épaisseur et des matériaux qui constituent la paroi à isoler.

Les critères des matériaux : la résistance thermique R, la conductivité thermique λ et l'épaisseur de l'isolant vous seront spécifiés lors de la visite énergétique.

Isolants naturels concernés

Le choix des matériaux écologiques pour isoler un bâtiment ancien résulte de leur capacité à **rester ouvert à la diffusion de la vapeur d'eau**. Leurs caractéristiques sont les plus proches des matériaux anciens (pierre, bois, torchis).

Les matériaux écologiques utilisés doivent de préférence provenir de fournisseurs locaux (Cf. liste jointe). Le respect de l'environnement se traduit aussi par la sélection de matériaux qui

consommant **le minimum d'énergie** notamment en matière de **transport et de fabrication.**

Cette liste d'isolants naturels est non exhaustive et reste ouverte à d'autres isolants respectant les critères énoncés ci-dessus :

- La ouate de cellulose,
- La fibre de bois,
- Le liège,
- La laine de lin,
- La fibre de chanvre,
- La paille,
- Roseaux,
- Laine de coton,
- Argile,
- Briques de terre crue,
- ...

De ce fait, certains isolants courants sont exclus en raison de leur **impact écologique négatif**, de leur **dangerosité pour la santé** ou de leurs propriétés **incompatibles avec les matériaux anciens**. En voici une liste non exhaustive :

- Laine de verre,
- Laine de roche,
- Polystyrènes expansé et extrudé,
- Polyuréthane,
- Polyester,
- ...

6. Sélection des projets et montant de la subvention

Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'élus locaux membres de la commission « habitat et patrimoine bâti ancien » de la CCPH, de techniciens de la CCPH, du Sycoparc et de divers représentants d'organismes compétents.

La subvention sera calculée dans une fourchette comprise **entre 5 et 25% du coût de la fourniture des matériaux d'isolation**. Le montant de la subvention est **plafonné à 2 000€** par bâtiment.

Le montant de la subvention des projets retenus, sera déterminé par le jury en fonction des critères suivants :

- **La qualité du projet** de réhabilitation du bâtiment avec son intérêt architectural
- **Les gains énergétiques**, sachant que les préconisations de la Réglementation Thermique RT 2012 sont un objectif à atteindre.
- **Les qualités du matériau** utilisé et sa mise en œuvre selon les conditions énumérées précédemment (caractéristiques thermiques, écologiques, de confort, de protection du bâtiment, originalité,...)
- **Les motivations** à faire réaliser ces travaux : conscience écologique, valorisation de filières locales, projet global pour le bâtiment.
- **Le mode de réalisation** des travaux (par une entreprise ou en auto-construction)
- L'attribution ou non d'un crédit d'impôt, et éventuellement d'un prêt à taux 0

7. Engagement sur la communication

Le bénéficiaire de cette subvention pourrait être appelé à participer à des manifestations de promotion des actions du Sycoparc et de la CCPH, de type visite pour les particuliers et les élus. Le bénéficiaire de la subvention s'engage également à déléguer tout ou une partie de son droit à l'image sur les photos et illustration de son bâtiment (dans un usage limité et non commercial qui respecte l'anonymat et la vie privée du bénéficiaire) par le Sycoparc, la CCPH et les organismes partenaires, dans le cadre de la réalisation de plaquettes de communication et sur leurs sites internet respectifs.

8. Procédure de réponse à l'appel à projets

1. Ouverture du dossier à la CCPH, auprès du Service Habitat. Le postulant devra fournir des pièces suivantes :

- Plan masse du bâtiment
- Photographie du bâtiment et des pièces concernées par les travaux
- Une copie du conseil architectural
- Une copie du diagnostic énergétique réalisé par un bureau d'étude agréé.
- Descriptif détaillé des travaux à effectuer
- Une copie de la déclaration de travaux ou du permis de construire accordé par la mairie.
- Devis détaillé par corps de métier, avec une fiche technique des matériaux employés, ainsi que les coordonnées du fournisseur des matériaux
- Une lettre de synthèse des motivations pour la réalisation des travaux et du choix des matériaux

2. Etude du dossier par la CCPH et le Sycoparc

- Vérification de la conformité du dossier, des travaux prévus et des matériaux utilisés
- Visite éventuelle sur place du jury
- Autorisation de démarrage des travaux

3. Envoi des pièces justificatives et versement de la subvention. Le bénéficiaire doit fournir à la CCPH les pièces justificatives suivantes :

- Factures détaillées par corps de métier et des matériaux isolants utilisés
- Photographie du bâtiment et des pièces concernées par les travaux
- Visite sur place du jury
- Un relevé d'Identité Bancaire au nom du bénéficiaire

9. Bibliographie

Un comparatif détaillé des isolants naturels et les coordonnées des fournisseurs

La Maison Ecologique, dossier sur les Isolants naturels

Bimestriel, n°49 de février-mars 2009, disponible sur Internet (www.la-maison-ecologique.com)

Quelques ouvrages sur l'architecture rurale d'Alsace...

L'architecture rurale française : l'Alsace

GROSHENS Marie-Claude ; DENIS Marie-Noëlle.- éd. Berger-Levrault, 1978, 290 p. – éd. A Die, 1999, 290 p.

La maison alsacienne et sa restauration

Hubert d'Andlau-Hombourg ; Jean-Jacques Mischler.- éd. Alsatia, 1979, 123 p.

La maison traditionnelle d'Alsace

RUCH M.-éd. Gyss, 1986, 216 p.

La maison dans sa région : l'Alsace

STEIN Annick. -éd. Massin, 1989, 96 p.

La maison abandonnée

GUERINGER François, 1995, 133 p.

Les maisons d'Alsace

FISCHER Thierry ;FUCHS Christian – éd. Eyrolles, 1997, 143 p.

« L'âme des maisons alsaciennes »

Marie-Noëlle Denis, Lise Herzog et Christophe Hamm, éditions OUEST France, 2005, 119 pages

Quelques ouvrages techniques...

La maison ancienne

COIGNET Jean ; COIGNET Laurent.- éd. Eyrolles, 2004, 150 p.

Les ABC de l'écomusée : Construire la maison

WEISS Walter.- Ecomusée de Haute-Alsace, 1991, 57 p.

Techniques et pratique de la chaux

Ecole d'Avignon ; éd. Eyrolles, 2003, 225 p.

« Restaurer sa maison – Guide d'intervention sur la bâti ancien »

Yves Baret, éditions EYROLLES, 2006, 139 pages

Quelques ouvrages sur l'isolation écologique...

L'isolation écologique, conception, matériaux, mise en œuvre

J-P OLIVA ; éd. Terre vivante, 2001, 240 p.

L'isolation bio de la maison ancienne

P. Le GOARNIG; éd. Eyrolles, 2009, 95 p.

La conception bioclimatique, des maisons confortables et économes

J-P OLIVA ; éd. Terre vivante, 2006, 240 p.

L'isolation phonique, matériaux, mise en œuvre

J-L BEAUMIER; éd. Terre vivante, 2006, 140 p.

Matériaux écologiques d'intérieur

J-C et M. MENGONI; éd. Terre vivante, 2009, 160 p.

Médecins des murs

R. FLORIAN; éd. Bio-espace, 1999

10. Contacts

ULBRICH David

Agent de Développement
Service Habitat et Développement Local

Communauté de Communes du Pays de Hanau
Maison de l'Intercommunalité
10, route d'Obermodern BP24
67330 BOUXWILLER

Tél.: 03 88 71 39 62

Fax. : 03 88 71 32 20

Email : habitat@pays-de-hanau.com

Site Internet: www.cc.pays-de-hanau.com



appel à projet de la Communauté de Communes du Pays de Hanau

WISSER Aurélie

Architecte-Conseil
Mission Patrimoine bâti

Syndicat de Coopération du Parc Naturel Régional des
Vosges du Nord
Maison du Parc/Le Château - BP24
67290 LA PETITE PIERRE

Tél. : 03 88 01 49 59

Fax. : 03 88 01 49 60

E-mail : a.wisser@parc-vosges-nord.fr

Site Internet: www.parc-vosges-nord.fr

